

FICHE PRATIQUE
STAGES « J'APPRENDS A NAGER » / « AISANCE AQUATIQUE »
SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES

=> Contexte :

En cette période de crise sanitaire et de 2^{ème} confinement, [l'article 42 du décret gouvernemental n° 2020-1310 du 29 octobre 2020](#) prévoit des dérogations pour permettre l'accès aux établissements de type X, dont les piscines font parties, pour les publics prioritaires. Les groupes périscolaires font partis de ces publics prioritaires. A ce titre, la Ministre déléguée chargée des Sports, détaille les mesures applicables en matière de sport dans son [communiqué de presse](#) en date du 30 octobre 2020. A ce titre, la Ministre déléguée aux sports souhaite que les associations sportives « puissent venir au soutien des loisirs périscolaires, au sein des accueils collectifs de mineurs, après l'école et le mercredi ».

Dans ce contexte sanitaire, il nous paraît opportun, en attendant le retour à la pratique sportive de l'ensemble des licenciés fédéraux, que les clubs puissent se positionner sur ces activités périscolaires en proposant des stages d'apprentissage de la natation dans le cadre des plans « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » (« *stages bleus* ») de la fédération.

=> Objectifs :

- Soutenir les loisirs périscolaires, au sein des accueils collectifs de mineurs, après l'école et le mercredi
- Développer des stages d'apprentissage de la natation dans le cadre des plans « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » (« *stages bleus* ») pour prévenir les noyades
- Soutenir les emplois des éducateurs sportifs des clubs

=> Modalités de mise en œuvre :

Pour les stages de natation (*stages bleus*), se référer au cahier des charges et documents pratiques des plans « J'apprends à nager » / « Aisance Aquatique » de la campagne fédérale 2020/2021.

Prendre attache auprès des établissements scolaires et collectivités concernées sur la base du [décret gouvernemental du 29/10/2020](#), du [communiqué de presse](#) de la Ministre déléguée aux sports et des [grandes priorités pour le sport](#) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

=> Partenaires institutionnels :

- Agence nationale du sport dans le cadre des Projets Sportifs Territoriaux (PST) ([note de service DFT-2020-03](#))
- Etablissements scolaires et Directions académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN)
- Collectivités parties prenantes
- Fédération Française de Natation (*voir ci-après*)

=> **Accompagnement fédéral :**

- Aide au montage des projets et des dossiers
- Licence spécifique « J'Apprends à nager / Aisance Aquatique » (15€/licencié)
- Dotation : affiches, leaflet, bonnets, tee-shirts, attestations de participation, attestations de réussite Sauv'nage
- Accompagnement financier fédéral (*selon les conditions du cahier des charges FFN dédié*)
- Aide à la souscription de contrats d'engagement Service Civique pour faciliter, accompagner et développer vos projets (*voir ci-après*)

=> **Services Civiques :**

La FFN détient l'agrément national délivré par l'Agence Nationale du Service Civique. Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Il est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme ni d'expérience professionnelle. Seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

Attention le service civique ne peut pas remplacer le travail des professionnels et bénévoles.

Sur les 3 missions fédérales validées par l'Agence Nationale du Service Civique, les 2 missions suivantes peuvent être activées dans le cadre de ce présent projet :

- **Mission 1** : Permettre l'accès à la pratique sportive notamment pour un public jeune issu des quartiers prioritaires ou des zones rurales en favorisant le développement du dispositif « J'apprends à nager ».
- **Mission 3** : Accompagner des sportifs en difficultés scolaires et sociales

=> **Contacts fédéraux :**

• **Plans « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » FFN :**

Vincent BRIERE

Chargé de développement FFN

vincent.briere@ffnatation.fr / 01.70.48.45.73

Vincent HAMELIN

Responsable Département Développement des pratiques FFN

vincent.hamelin@ffnatation.fr

• **Services Civiques FFN : (mardi et jeudi)**

Gaëlle HAMON

Chargée des Services Civiques FFN

gaelle.hamon@ffnatation.fr / 01.70.48.45.80 / 07.69.22.50.79